

**DJAKOUTI  
A PASSÉ  
LE TÉMOIN  
À AGBOH**



N° 000 - Août 2014

Trimestriel Gratuit

## ENTRETIEN

**MME KOUMEALO ANATE**  
Ministre de la Communication, de la Culture,  
des Arts et de la Formation Civique

“

**LA RESPONSABILITÉ  
SOCIALE EST LOURDE  
ET LE JOURNALISTE  
DOIT ÊTRE CONSCIENT  
DE CELA** ”

Contre la fièvre hémorragique Ebola  
**LE CONAPP SE MOBILISE**

Mieux savoir  
**QU'EST-CE QU'UNE  
INTERVIEW ?**

SOMMET USA -AFRIQUE  
**DES PATRONS DE PRESSE  
À WASHINGTON**

Pour un fonctionnement efficient et efficace  
**LE CONAPP A RÉVISÉ SES  
TEXTES FONDAMENTAUX**

Radio Lumière 96.7 FM, membre du CONAPP

## ELLE ECLAIRE A PARTIR DE LA VILLE D'ANEHO

Installée, depuis le 21 février 2001 en plein cœur de la ville d'Aného, dans le quartier Amadoté sur la route Yessouvito allant vers la Frontière Sanvee-Kondji (avec le Bénin), Radio LUMIERE est une source d'éclairage pour les habitants de cette belle ville touristique, de tout temps visitée pour ces belles plages et lagunes, ses vestiges coloniaux et autres sites hautement culturels ainsi que pour ses rendez-vous traditionnels et religieux qui drainent chaque année la diaspora Guin- Mina et de nombreux touristes.



### Une couverture de 35 à 50 km de rayon en excellente condition d'écoute

Radio LUMIERE d'Aného captée sur la 96.7 en bande FM par de nombreux auditeurs sur un rayon de couverture allant de 35 à 50 Km, s'est très vite positionnée, à travers la conception de sa grille de programme comme média de proximité spécialement tourné vers l'éducation, la formation et la sensibilisation de la masse dans les domaines juridique, économique, politique, écologique, culturel et de santé publique.

« Dès notre implantation, nous nous sommes fixé comme objectif, entre autres, d'être le meilleur porte-drapeau de notre culture, de favoriser la participation active de la communauté dans le processus de création des nouvelles, de l'information, du divertissement pour favoriser la pleine participation des citoyens au développement de leur milieu. » explique ZINZOU Kossi, le Directeur de la radio



Et c'est à travers la pertinence et la qualité de ces programmes, généralement ouverts et d'ailleurs bien compris, que Radio LUMIERE, a bâti sa réputation de média de référence dans la localité.

Face à la faiblesse des ressources humaine et financières, la radio a su nouer des partenariats avec une autre radio togolaise (Kanal FM) et deux radios internationales (BBC et Deutsche Welle) pour la rediffusion de leurs programmes.

### Des émissions en plusieurs langues

Pour toucher une large cible, généralement âgée de 16 à 90, la Direction de Radio LUMIERE a choisi d'animer ses différents programmes dans plusieurs langues.

A côté du Mina, la langue locale, et du français, la langue officielle, d'autres langues non moins importantes dans cette zone frontalière comme l'anglais, le Haoussa et le Kabyè (seconde langue nationale) sont officialisées sur la 96.7 à Aného.

« Nous avons choisi de produire des magazines et émissions éducatives en Mina et de nous adresser à la « masse analphabète » pour plusieurs raisons : Il est scandaleux et économiquement insensé d'ignorer 80% d'une population. Il se trouve que dans cette importante partie de la population se cache l'élite financière, celle qui détient une grande partie de la richesse nationale. Il était donc important pour nous que cette partie de la population puisse participer activement et consciencieusement au débat démocratique et au débat sur le développement. » précise Jacques AKUE, Chef des Programmes et du Personnel.

### Une couleur musicale variée

La Musique, puisqu'elle adoucit les mœurs, occupe une place prépondérante sur l'antenne. Ici, encore, c'est un choix stratégique qui

est fait et qui captive toute la journée un large éventail d'auditeurs.

« En raison de la tranche d'âge visée, nous privilégions le folklore, la musique moderne nationale, la musique Béninoise, la Salsa, la musique ghanéenne, la Rumba, le Zouk, certains succès des années 60, 70, 80. » explique Basile LAWSON, animateur de programme musical.

Cette variété ne laisse pas insensible les mélomanes, fans incorrigibles des émissions musicales sur Radio LUMIERE. « Moi, je ne rate jamais Cool Time, Lumière Ambiance et High Life. Ils font de la musique qui touche mon âme. » s'extasie Kévin, un auditeur.

Une équipe jeune et dynamique LAWSON Jeff le Prince est jeune et



Germain POULI

anime justement un programme dédié à la sensibilisation de la jeunesse. Tout comme lui les autres journalistes et animateurs sont tous jeunes. Animés d'une grande motivation, ils assurent, chacun, sa tranche avec beaucoup de passion. A travers la ville d'Aného et ses environs, leurs noms sont connus et largement appréciés.

Monsieur Horoscope ADOTE Henri, les animateurs et journalistes da SILVEIRA Adjété dit Préfex, Jack AKUE, Apollinaire KOULE, Alaska Mawupémon ATSITSO, Pierre-Claver ETOU, AKUE Magloire et ASSOG-BA Eriger, sont des voix et des noms plus que connus à Aného. Avec d'autres encore, ils forment l'équipe choc dont le dynamisme permet aux auditeurs de savourer leurs programmes préférés.



### INFOS PRATIQUES

Par Michel TCHADJA

## LA PRESSE ECRITE

Liste des journaux avec leur périodicité et date de parution

#### Quotidiens :

Forum de la semaine, Liberté, Nouvelle expression, TOGO Presse

#### Hebdomadaires :

Akéklé (lundi), Tingo-Tingo (mercredi), Le Guide, Le Patriote, L'indépendant Express (mardi), La Lanterne (jeudi), L'Aube Nouvelle, l'Humanité, Le Triangle des Enjeux(mercredi), Temps Nouveaux, La Trompette, L'œil d'Afrique, Le Republicain, Actu Express (mardi), Le Dauphin, Le Point de la semaine, Chronique de la Semaine (jeudi), Le Perroquet «Ako »(jeudi), L'Environnement, Etoile du Matin, La Faille du Patriote, Flambeau des Démocrates (jeudi), Santé Education (mercredi), Top Info, Fraternité, Le Nouveau Réveil, Révélation Info, Mivasse Infos, Le Repère, Le Tonnerre, La Voix de la Kozah, Togo Réveil (vendredi), Plume Libre, L'Eveil de la Nation (vendredi), Waraa les Vaqueurs (jeudi), Le Liberal (mercredi), Nouvelle Opinion(lundi), Le Messenger (mercredi), La Symphonie (jeudi), Courrier de la République (lundi), Le Bâtisseur, Dounia le Monde, Le regard (Mardi), La Croix du Sud, Le Combat du Peuple (lundi), La Dépêche(mercredi), Le Canard Indépendant (vendredi)

#### Bihebdomadaires:

Le Correcteur (lundi, jeudi), L'Union (mardi, vendredi), L'Alternative (mardi, vendredi), Golfe Info (lundi, jeudi)

Mensuel: La voix des jeunes

#### Bimensuels :

Focus Infos, Sika'a, Agrovision, Kusasa, 7 Jours ici, Le Goleador, La Cause Nation, Arakiri, Panorama, Stade Magazine, L'Equipe Sportive, Jeunesse Info, Global Sport, Calliope Sport, Sport Hebdo, Miroir des Sports.

**N.B: Cette liste des journaux n'est pas exhaustive. Dans nos prochaines éditions, nous publierons également les listes des radios et télévisions avec leur grille essentielle.**

## EDITO

# Un carrefour sans exclusif

Depuis plusieurs mois déjà, le Conseil National des Patrons de Presse s'est lancé dans une série de réformes et d'actions, destinées à lui assurer une meilleure base juridique et institutionnelle ainsi qu'à renforcer sa cohésion. Ainsi, avons-nous par exemple procédé à la révision de nos statuts, à l'élaboration d'un règlement intérieur qui faisait défaut ou encore à l'installation de points focaux dans les différentes régions du pays, afin de déconcentrer notre organisation. Il s'agit aussi, à travers cette initiative, de maintenir notre position de la plus représentative et importante organisation patronale de la presse, non seulement en termes d'adhérents mais également relativement à la diversité des médias qui la constituent. En effet, le Conseil National des Patrons de Presse est la seule association dont les membres viennent de l'ensemble du territoire avec cette particularité qu'ils sont issus de tous les types de médias: presse écrite, presse en ligne, radios et télévisions.

Cette dynamique et cette nouvelle approche ont été validées par la participation massive et presque historique de nos membres lors de la dernière Assemblée générale extraordinaire et par l'intérêt sans cesse croissant qu'ils

portent à nos activités. Nos choix et notre plan d'actions ont également trouvé un écho favorable lors des derniers Etats Généraux auxquels nous avons activement participé à travers notamment une plate-forme. Les recommandations issues de ces travaux sont venues nous conforter de la nécessité de mettre en œuvre, sans délai et avec détermination, des actions pour une presse plus professionnelle et davantage prospère.

Cependant, nous devons donner davantage de visibilité à notre organisation ainsi qu'à ses activités, avoir un lien permanent avec nos membres et nos partenaires. Ceci est une nécessité, voir un impératif pour des professionnels relevant du secteur de la communication et des médias. Voilà pourquoi nous lançons non seulement un site institutionnel mais également ce bulletin d'informations. Trimestriel, il sera le carrefour de tout ce qui touche à notre corporation ainsi qu'à ceux qui l'animent ; sans exclusif. Bonne lecture !



Jean-Paul AGBO-AHOUELETE  
Directeur de la publication

## SOMMAIRE

>>> L'ENTREPRISE DE PRESSE	Radio Lumière 96.7 à Aného	02
>>> INFOS PRATIQUES	La Presse écrite	03
>>> EDITORIAL	Un carrefour sans exclusif	04
>>> ACTUALITES	Installation des points focaux du CONAPP Mobilisation contre Ebola	05
>>> CHRONIQUES	Bidonnage: le bon et le mauvais	06
>>> MIEUX SAVOIR	Qu'est-ce qu'une interview ?	07
>>> NTIC	Le blog et le site, quelle différence?	08/09
>>> PAROLE À VOUS	Les Togolais s'expriment sur la presse	10
>>> COIN DE LA VERTU	Le code de déontologie de la presse	11
>>> ENTRETIEN	Germaine Kouméalo Anaté, Ministre de la Communication, de la Culture, des arts et de la Formation Civique	
>>> ACTUALITES	Projets YALI: le Togo représenté Sommet USA-Afrique: Des patrons de presse à Washington	
>>> QUESTION DE CITOYEN	Pierre LOGOSSOU, chef d'entreprise résidant à Lomé	



Bulletin d'informations des activités du Conseil National des Patrons de Presse

Directeur de publication  
Jean-Paul AGBO-AHOUELETE

### Rédaction

Fabrice PETCHEZI  
Ambroisine MEDEDE  
Armel Kwassi JOHNSON  
Michel TCHADJA  
Eric JOHNSON  
Robert DUMASHI  
Raphael TOMEGA  
Eugène BAMAZE  
Germain POULI  
Vivien TOMI

### Infographie

Foli Fafa

### Montage

SAMESCOM

### Tirage

2.500 exemplaires



Fabrice PETCHEZI

## Politique de déconcentration du CONAPP Des points focaux installés dans les 5 régions économiques du Togo

Initiative du nouveau bureau au départ, l'installation des points focaux du CONAPP dans les cinq régions économiques du pays est désormais une exigence des nouveaux statuts adoptés le 20 juin dernier lors d'une Assemblée Générale extraordinaire à la maison de la presse.

L'initiative vise un double objectif: d'abord associer davantage les médias de l'intérieur longtemps marginalisés aux activités de l'organisation et ensuite rendre le fonctionnement de celle-ci plus efficace avec des interlocuteurs bien identifiés et responsabilisés.

Ainsi le bureau du CONAPP a entamé depuis le 10 juin dernier, une tournée dans les chefs-lieux des cinq régions économiques du Togo notamment Sokodé, Kara, Atakpamé, Tsevié puis Dapong dernière étape de la tournée le 17 juillet dernier.

Du matériel à savoir : un ordinateur, un téléphone et une clé de connexion internet, a été mis à la disposition de chaque point focal pour une meilleure liaison avec le Bureau exécutif basé à Lomé. Chaque point focal élu par l'ensemble des responsables d'organes, est composé d'un coordonnateur, d'un coordonnateur adjoint et d'un trésorier.

### POINTS FOCaux DU CONSEIL NATIONAL DES PATRONS DE PRESSE

#### RÉGION DES SAVANES



**Coordonnateur :** TAKINI B. Alphonse (Radio Courtoisie-Dapaong)  
**Coordonnateur Adjoint :** KOUAMI Tchandare (Voix de l'OTI-Mango)  
**Trésorier :** AYETO Kodjo (Radio Langtaba-Cinkassé)

#### RÉGION MARITIME



**Coordonnateur :** BEDZRA Kodjo Edem Klebe (TVE47- Tsevie)  
**Coordonnateur Adjoint :** AMEGNRAN K. Leon (Radio la Voix de Vo - Vogan)  
**Trésorier :** AKUE A. K. Adovi Jacques (Radio Lumière - Aneho)

## Contre la fièvre hémorragique Ebola Le Conapp se mobilise

Le Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) a appelé à une "mobilisation générale" pour éviter la "propagation" du virus Ebola, maladie virale hautement contagieuse et très mortelle qui sévit depuis quelques mois dans certains pays de la sous-région ouest africaine. Au Togo, aucun cas suspect de malade à virus Ebola n'est signalé, ont affirmé ces derniers jours, les autorités togolaises.

"L'organisation mondiale de la santé (Oms) vient de décréter l'épidémie comme une urgence de santé publique de portée mondiale". Cela indique qu'une mobilisation générale doit être engagée par tous pour éviter la propagation du virus", souligne le CONAPP dans une Alerte sur un visuel rendu public.

"Tout cas suspect présentant l'un des signes cliniques accompagnant une forte fièvre, doit être signalé au centre de santé le plus proche, aux numéros d'urgence habituels et au vert 111", souligne le CONAPP dans cette Alerte intitulée : Ebola : Évitez tous la propagation du virus !+.

Le Conseil n'a pas manqué d'énumérer les signes cliniques : diarrhée sanglante, selles noires, saignement du nez, de la peau, des gencives ou à tout autre endroit du corps, sang dans les urines, crachats des traces de sang, sang dans les vomissements etc... Le CONAPP a invité les populations à éviter la contagion de la maladie en observant le respect scrupuleux de certaines règles élémentaires de prévention : éviter tout contact direct avec les

personnes malades ou mortes de la maladie, éviter de manipuler du sang, des sécrétions, des organes ou des liquides biologiques d'animaux ou de personnes infectés.

Les populations sont appelées à ne pas manipuler les gibiers tels que les agoutis, les rats, les souris, les porcs épiques, les lièvres, les antilopes, les chauves-souris, les chimpanzés, les gorilles (vivants ou morts).

Selon le dernier bilan de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'épidémie d'Ebola a déjà tué 960 morts sur près de 1.800 cas.

Le virus Ebola, mortel dans neuf cas sur dix, aurait été véhiculé par des chauves-souris en Guinée, selon les autorités de ce pays. Il peut aussi l'être par des chimpanzés, des gorilles, des antilopes, etc.

## BIDONNAGE : LE BON ET LE MAUVAIS

Quand ils n'ont rien à se mettre sous la dent, ni à écrire, nombre de journalistes se lancent dans ce que, dans le jargon de la profession, on appelle le bidonnage – le terme provoque toujours le fou-rire chez les étudiants en journalisme, tellement il est drôle. C'est-à-dire faire d'une petite information – qui méritait, tout au plus, une brève de quelques phrases, en un seul paragraphe – tout un article, avec force circonlocutions, blabla...

Avoir, comme une image que j'aime utiliser, une petite motte de beurre et vouloir en napper une baguette de pain ! Il faudra déployer toute une adresse pour y parvenir. Ce sont les vrais et bons bidonneurs qui réussissent l'exploit enrobé dans une belle et respectable écriture. Cela n'est pas donné à n'importe qui. Pour bidonner, il faut souvent du talent ; mais il ne faut pas en abuser, parce que cette astuce n'échappe pas au professionnel qui vous lira. Ça, c'est la forme plus ou moins acceptable du bidonnage. Celle qui l'est le moins, consiste à inventer des faits, personnages et situations qui n'ont jamais existé. Et là, il faut aussi du talent.

Une bidonneuse, Janet Cooke, africaine américaine, reporter au prestigieux et célèbre journal américain The Washington Post (auquel on doit l'événement du scandale de Watergate dans les années 70), remporta, le 13 avril 1981, le prix Pulitzer (le Nobel du journalisme anglo-saxon) du reportage en consacrant un papier à un jeune toxicomane dans le Bronx, quartier nègre mal famé de New York. Le reportage fut tellement bien fait que le jury n'y a vu que du feu, mais pas le maire de New York qui trouva la faille à l'origine de la découverte de la supercherie.

La journaliste avouera avoir inventé. Pour se protéger de ce genre d'escroqueries, écrit Wikipedia, les journaux américains emploient des équipes d'éditeurs (fact-checkers). « Ils peuvent exiger des journalistes tous leurs documents, notes, enregistrements, etc., pour vérifier la véracité des faits et propos avancés dans un article ». «Nous ne prenons rien pour argent comptant, affirme au New York Times le chef de l'édition du New Yorker (...). Nous vérifions les notes (des journalistes) et, même quand nous avons leurs notes, nous recontactons leurs sources.»

Il y a d'autres bidonnages retentissants, comme ceux-là, dans la pratique du journalisme, en radio, télévision, presse écrite, journalisme en-ligne... Une des entourloupes d'encyclopédie fut la fausse interview avec Fidel Castro, réalisée par une star de la télévision française, Patrick Poivre d'Arvor, découpant une allocution de Fidel Castro pour y insérer des questions présentées comme étant celles qu'il a posées au leader cubain. PPDA fut aussi pris dans une histoire de faux lors de la première Guerre du Golfe avec cette histoire d'enfants irakiens.

Ici, au Sénégal, il y a eu un cas moins connu d'un journaliste qui aurait interviewé sa sœur présentée comme étant une ménagère ! Le plus délirant fut le cas de ce reporter d'une radio régionale sénégalaise désigné pour aller couvrir une prière de Tabaski, mais qui s'enferma chez lui pour «pondre» un papier décrivant le «gouverneur vêtu d'un boubou bleu» et de l'imam qui a dirigé la prière. Malheureusement pour le reporter bidonneur, le gouverneur n'était pas habillé d'un boubou de cette couleur et l'imam prétendu avoir dirigé la prière était mort ! Défense de rire... Il fut sanctionné d'une mise à pied après découverte du scandale et protestation du gouverneur.

En faisant une recherche par Wikipedia, vous trouverez

un florilège de bidonnages célèbres. De vrais et énormes «scandales journalistiques», relevant soit de la désinformation pure et simple, soit d'articles bidonnés : Affaire des charniers de Timisoara (1989) ; Affaire des couveuses au Koweït (1990) ; Affaire Tuvia Grossman lors de la Seconde Intifada... Toutes ces Affaires ont eu à entraîner de nombreuses conséquences. Jack Kelley, journaliste à USA Today, Prix Pulitzer, démissionne en mars 2004 après avoir été accusé d'avoir bidonné un certain nombre d'articles ; Alexis Debat, consultant français à Washington DC, qui démissionne d'ABC News et de la revue The National Interest, après avoir été accusé d'avoir bidonné des interviews publiées en France par la revue Politique internationale ; André Ullmann, journaliste français travaillant pour les services secrets du Bloc de l'Est durant la guerre froide, écrit des faux articles au sujet de Victor Kravtchenko à l'origine d'un grand procès en 1948 ; Scandale de l'amiante dans les années 1990 ; Patrick Poivre d'Arvor réalisant un interview truqué avec Fidel Castro en 1991 ; Stephen Glass, journaliste au New Republic, renvoyé en 1998 pour bidonnages ; Jayson Blair, journaliste au New York Times, ayant démissionné en 2003 ; Judith Miller, journaliste au New York Times qui a colporté le mythe selon lequel l'Irak de Saddam Hussein détenait des armes de destruction massive, prétexte de la guerre en Irak ; Amir Taheri, prétend à tort dans le jour-

nal canadien The National Post que le régime iranien allait mettre en place un code vestimentaire pour les différents groupes religieux (2006) ; Troubles au Tibet en mars 2008, en Occident, des images de répression au Népal ou en Inde ont été présentées comme des images de répression en Chine, des témoignages ont été traduits dans le sens contraire et des photos recadrées pour cacher la réalité. Cela entraînera des questionnements sur la validité des démocraties occidentales chez des expatriés chinois.»

«Le bidonnage est tout un art, mais un art interdit, écrit le site «Profession pigiste» de l'Association nationale des journalistes pigistes. Mentir, inventer, créer, bluffer: Voilà les pires mots pour un journaliste aujourd'hui. Les bidonneurs sont les moutons noirs du métier, de fascinants concentrés d'interdits, des antimodèles bien pratiques pour qui veut comprendre ce qu'il ne faut pas faire lorsqu'on prend la plume, la caméra ou le micro.»

Bon, voilà ! Il y a tellement à dire sur le bidonnage, mais en donner juste un aperçu c'est déjà y fournir une entrée en matière. Il s'en trouvera, de vrais professionnels, pour dire que votre serviteur a bidonné, juste pour respecter son rendez-vous avec les lecteurs de son «Avis d'Inexpert». Tant mieux. Je l'aurai fait pour vous, pour moi... Excusez-m'en...

Par Ambroisine MEDEDE et Eric JOHNSON

## Pour un fonctionnement efficient et efficace Le CONAPP a révisé ses textes fondamentaux

Après plus de sept années d'existence, le Conseil national des patrons de presse, au vu des manquements graves constatés au cours de son assemblée générale électorale du 18 avril 2014, s'est réuni en une assemblée générale extraordinaire pour voter de nouveaux textes. L'exercice a consisté à corriger les statuts anciens et se doter d'un règlement intérieur.

Tenue le vendredi 20 juin 2014 à la Maison de la presse à Lomé, l'Assemblée générale extraordinaire a vu la participation de plusieurs patrons de presse venus de toutes les régions du pays. La séance a été dirigée par le président de l'instance patronale de la presse nouvellement élu, Jean Paul Agboh Ahouélé, en présence des autres membres du bureau exécutif dudit Conseil. Les nouvelles dispositions et celles retouchées ont été adoptées par acclamation par les délégués. Certains points notamment des statuts ont suscité de grands, longs et houleux débats qui se sont terminés

par des consensus pour le bien de l'ensemble de la coopération.

"Cette Assemblée générale a pour objectif de réviser nos statuts et le règlement intérieur parce qu'il a été constaté que les textes précédents rencontraient des lacunes et des insuffisances", a souligné M. Agboh Ahouélé. Notons que le CONAPP a pour but de défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres ainsi que la création des conditions et d'un environnement socio-économique favorable aux entreprises de presse.

L'association se veut aussi un cadre de pro-

(Suite à la page 11)

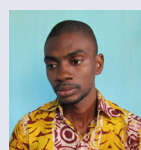
Par Robert DUMASHI et Germain Pouli

## Les Togolais donnent leur impression sur la presse



### Roméo Toulassi, étudiant :

Le problème de la presse est que la plus grande partie du journal est consacrée à la politique alors qu'il existe d'autres sujets plus préoccupants de l'actualité. Par exemple en économie, l'évolution de la bourse n'est pas signalée ni commentée ainsi que les devises. On accorde peu d'importance à la culture et l'éducation alors que c'est aussi l'un des rôles primordiaux de la presse. Aujourd'hui, on constate que beaucoup de Togolais sont fatigués par la politique car elle a fait trop de mal à ce peuple. Mais, cela reste le domaine très prisé de la presse togolaise et c'est bien regrettable.



### Elom Anenou, DG SPE-Togo :

...Les rumeurs, le sensationnisme, les titres ronflants sont trop prisés dans la presse togolaise. Le plus marquant est que certains journalistes se servent de leur canard pour régler des comptes à leurs ennemis par exemple un directeur de société qui refuse de donner une publicité ou un contrat...Il est temps qu'on réorganise l'environnement médiatique au Togo afin que le public puisse avoir droit à une information juste et saine. Sinon il y a trop d'intox.



### Dr BOTRE Dable Alain, Chef Programme à l'UNREC :

La presse informe sur l'actualité. La presse éduque, cultive et forme tous les lecteurs. A ce titre, nous estimons que la presse togolaise remplit cette fonction, même si d'aucuns pensent qu'elle a des partis pris ce qui à notre avis se justifie par le fait que si nous avons une presse plurielle il va sans dire que nous aurons plusieurs interprétations, plusieurs points de vue et c'est cette pluralité de points de vue qui édifie les lecteurs. La

presse togolaise fait ce qu'elle peut faire. Il n'est pas question de dire qu'elle est bonne ou mauvaise mais nous allons souhaiter que l'actualité politique surtout ne soit pas biaisée dans ses colonnes. Qu'elle puisse nous présenter ce qui est vrai et non vraisemblable parce qu'elle forme et au même moment peut déformer et c'est en déformant que la presse peut causer des ennuis.



### Mme TCHALIM, Sage-femme :

La presse togolaise nous donne des informations. Elle nous permet aussi de nous former. Ce qu'on déplore c'est que ce n'est pas tout ce qui se trouve dans la presse qui est vrai. Parfois on doit prendre certaines informations avec des pincettes et on est obligé de chercher à vérifier ce qui est dit. Ce qui nous étonne aussi de cette presse, c'est de voir sur un même fait des avis aussi contradictoires. Parfois on se demande si les journalistes parlent des mêmes faits. Nous exhortons les journalistes à plus se soucier de l'éducation des citoyens en leur servant les faits tel quel et à ne pas trop verser dans le sensationnel.



### M. SIAMENOU Alberto, Couturier :

De ce jour je dirai que la presse togolaise fait de son mieux. Il y a pratiquement des informations qui passent. Je suis très content de la presse actuellement. Mais il y a des fausses informations, les informations non vérifiées qui passent aussi. Donc je souhaiterais que la presse togolaise prenne conscience de ces choses là pour que les informations qui passeront soient bien vérifiées avant de les divulguer. Actuellement au Togo, nous avons le gouvernement en place et les opposants aussi. Ce que je souhaiterais aussi pour la presse c'est qu'elle ne doit pas pencher sur un côté. Que la presse soit au milieu pour divulguer les informations de tous les côtés. »

COIN DE LA VERTU: ETHIQUE &amp; DÉONTOLOGIE

Par Fabrice PETCHEZI

## Le code de déontologie de la presse togolaise, Un instrument juridique essentiel

Hormis le code de la presse et de la communication, la presse togolaise dispose d'un autre instrument juridique qui régit l'exercice de la profession de journalisme au Togo. Il s'agit du code de déontologie élaboré par les journalistes eux-mêmes. Tous les journalistes et techniciens de la communication se doivent de le respecter rigoureusement dans l'exercice de leur profession. Il réferme 25 articles et rappelle aux professionnels des médias leurs droits et devoirs essentiels dans la recherche, la

collecte, le traitement, l'impression et la diffusion de l'information.

L'Observatoire Togolais des Médias (O.T.M) créé le 05 novembre 1999 est chargé de veiller à sa stricte application.

Dans nos prochaines éditions, nous décoriquerons les thématiques abordées par ce code essentiel des professionnels de la presse au Togo.

## Renouvellement des instances dirigeantes du CONAPP DJAKOUTI a passé le témoin à Jean-Paul AGBOH



Cinq jours après l'Assemblée Générale qui a permis le renouvellement de ses instances, l'ancien et le nouveau bureau du CONAPP se sont retrouvés dans la salle de conférence de la Maison de la Presse pour la cérémonie de passation de service.

L'ancien président Jacques Djakouti après 7 ans passés à la tête du CONAPP a transmis le témoin à Jean-Paul Agboh-Ahouélé. Remise de quelques documents, chaleureuse poignée de main, puis visite des locaux affectés au CONAPP ont été les temps forts de cette cérémonie cet après-midi du 23 avril. Quelques membres de l'ancien bureau et plusieurs autres du nouveau bureau exécutif ont assisté à cette cérémonie.

## États généraux de la presse togolaise Une participation active du CONAPP

Les états généraux de la presse togolaise qui se sont déroulés du 30 juin au 2 juillet dernier ont connu une participation du CONAPP. Pour une participation plus active de ses membres à ces assises, le Conseil National de Patrons de Presse en collaboration avec l'Association Togolaise de Presse en Ligne (ATOPPEL), a élaboré une plateforme prenant en compte les aspirations des deux organisations pour un meilleur devenir de la presse togolaise. Une bonne partie de cette plateforme se retrouve dans les recommandations et résolutions issues du rendez-vous de Kpalimé.

Au lendemain de ces états généraux le CONAPP a mis sur pied un comité chargé de réfléchir et d'élaborer des stratégies pour un suivi et la mise en œuvre des recommandations. Ce comité est présidé par Aimé EKPE du bi-mensuel l'Equipe sportive.

## Le CONAPP en discussion avec le BUTODRA Vers un protocole d'accord sur les redevances dues par les médias audiovisuels

Lors de sa dernière Assemblée Générale et à chaque étape de la tournée d'installation de ses points focaux, le Bureau Exécutif du CONAPP a été saisi des problèmes auxquels sont confrontés certains médias audiovisuels vis-à-vis du Bureau Togolais des Droits d'Auteur (BUTODRA).

Il est apparu que plusieurs radios étaient sous le coup d'une mise en demeure pour cause de retard dans le paiement des redevances vis-à-vis de cette institution. Le Bureau du CONAPP a alors entrepris des démarches. L'ouverture des discussions a permis d'obtenir des mesures conservatoires à l'avantage des médias. Un protocole d'accord sur les modalités de règlement des dettes pourrait être signé dans les prochains jours. Les discussions vont s'élargir sur la possibilité de nouvelles conditions plus optimales et plus souples du paiement des redevances dues par les médias audiovisuels.

## Qu'est-ce c'est qu'une interview ?

L'interview ou l'entrevue est d'abord un outil de collecte de l'information essentielle à toute démarche journalistique. Dans les médias électroniques, l'interview constitue un mode privilégié de transmission de l'information. Elle permet de diffuser les propos de la personne mise en situation par l'actualité, lui offrant l'occasion de raconter elle-même son histoire. On y mène une interview pour obtenir de l'information, bien sûr, mais d'abord et avant tout pour procurer aux lecteurs, à l'auditeur ou au téléspectateur une information de première source. Celui qui a quelque chose à dire vient le dire lui-même. On évite ainsi une bonne part des risques de distorsion inhérents à la fonction de transmetteur.

En radio ou en télévision, sauf pour certaines interviews serrées ou pour des commentaires à chaud sur l'actualité où l'interviewer cherchera des éléments d'information bien précis, le mode question-réponse caractérise ce genre journalistique. Dans la presse écrite par contre, le mode narratif est utilisé beaucoup plus fréquemment parce qu'il donne des textes plus complets, plus accessibles et plus efficaces que ne le fait l'autre formule.

Il existe différents types d'interviews :

### L'interview d'information

Il s'agit du témoignage de la personne qui fait la nouvelle, de celle qui vit ou a vécu l'événement. C'est le type d'interview le plus courant.

### L'interview de description

Ici, on parle de témoignage, mais cette fois non pas de la part de " l'acteur " lui-même, mais de celui qui assiste ou qui a assisté à l'événement.

### L'interview d'analyse

C'est l'interview d'une personne qui situe l'événement, la nouvelle, dans un contexte précis, dans une perspective donnée et répond à la question pourquoi ?

### L'interview de commentaire

" Qu'en pensez-vous ? " sera la question de base de ce type d'interview, à la recherche de l'avis de celui qui interprète l'événement, le juge, mais surtout dégage des conclusions, en entrevoit les conséquences.

### L'interview d'opinion

On peut aussi l'appeler interview de controverses. C'est la personnalité politique qui s'explique ou qui réplique à un adversaire; c'est le scientifique qui appuie ou réfute une théorie; c'est monsieur ou madame Tout-le-monde qu'on consulte dans la rue.

### L'interview de personnalité

Il s'agit d'une rencontre avec un individu remarquable ou tout simplement célèbre. - L'interview de promotion Il s'agit d'interview ayant pour tout

objectif d'attirer l'attention du public autour d'un fait exceptionnel, d'une réalisation originale, d'un succès de création.

### L'interview à grand thème

Cette interview traitera des préoccupations généralisées dans la société, ou plus ou moins méconnues mais jugées importantes. On y recourra également dans des cas d'urgences situationnelles.

### En Général

L'entrevue cherche à nous faire voir une personne telle quelle est, à nous faire connaître le contenu de ses gestes ou de ses déclarations. La fidélité aux propos tenus par la personne interviewée y est une qualité primordiale. Tout comme dans le reportage, le style propre du jour-

naliste influence la qualité de l'entrevue et son déroulement : ce dernier peut suivre chronologiquement le déroulement de la conversation; au moment de la rédaction ou du montage (si l'entrevue ne se fait pas en direct à la télévision ou à la radio), il peut aussi regrouper les déclarations selon les thèmes abordés; il peut nous décrire l'individu au début ou mentionner certains traits de sa personnalité ou certaines de ses expériences et de ses actions. Chaque entrevue peut être structurée de façon différente; cela dépend du journaliste, de l'espace, de la durée qui lui est octroyée et du contexte dans lequel elle est communiquée. L'interview occupe une place privilégiée; en dehors du simple recueil de propos, elle recherche une parole exclusive, inédite.



Armel Kwassi JOHNSON

## Le Blog et le Site : quelle différence ?

La majorité des personnes pensent qu'un site internet est une vitrine numérique, un espace sur lequel une entreprise peut présenter ses activités, proposer ses produits et services. Mais cela peut également être fait avec un blog. La différence entre un site web et un blog est souvent méconnue ! Les deux types de plateforme peuvent parfois se confondre ou même être complémentaires. Mais quelle est donc la différence entre un site web et un blog ?

tant l'interaction avec l'internaute pour faire simple).

Si vous êtes un blogueur cela veut dire que vous êtes un pubiciteur de contenu comme dans un magazine. La couverture de votre magazine est la page d'accueil de votre blog. Cette page d'accueil contient les derniers contenus publiés sur votre blog. Une chose très importante est que le moteur de recherche Google est friand des blogs car le contenu des blogs est la plupart du temps nouveau. Google aime les blogs car le contenu est souvent rafraîchi par les commentaires et différentes interactions avec les internautes. Lorsque le contenu est pertinent et de bonne qualité, le blog monte dans les premiers résultats de recherche de Google. Nous avons tous des

centres d'intérêt et pour trouver de l'information à jour et de nous nous tournons souvent vers les blogs car ces derniers proposent de l'information à jour et des commentaires des internautes intéressants. Comme entrepreneurs, vous devez déterminer si c'est un blog c'est à dire une source de nouvelles fraîches ou une vitrine numérique qui est bien pour vous. Qu'est ce qui vous fera gagner le plus de clients ?

### Le site web : une vitrine numérique

Certains consommateurs manquent de temps et sont plus préoccupés par les détails du produit et du service. En d'autres termes, ils sont

prêts à acheter. Si vos produits et services sont bien connus et ont une forte demande, le site web avec une page d'accueil centrée sur la vente est clairement la bonne approche pour votre entreprise. Si comme beaucoup d'entre nous, vous travaillez pour attirer de nouveaux prospects sur votre site web, il est judicieux d'intégrer un blog à votre stratégie marketing. L'option la plus intéressante actuellement est peut être un site hybride le meilleur d'un site web et d'un blog. Vous pouvez construire un site web pour mettre en valeur vos produits et services et avec sur une partie de la page d'accueil les derniers articles publiés. Souhaiteriez-vous apporter des changements à votre site web ? Quel choix avez-vous fait: êtes-vous plutôt blog ou site web ?



Ambroisine MEMEDE

## Le blog : un magazine numérique

Un blog est un site web qui a pour principal but de construire une communauté autour de la thématique du blog. C'est exactement comme un magazine qui publie l'actualité de sa thématique et dont la communauté formée autour commente, partage sur les réseaux sociaux, interagit. D'ailleurs les blogs se sont développés avec l'arrivée du web 2.0 (ensemble de fonctionnalités permet-

Germaine Kouméalo Anaté

## La responsabilité sociale est lourde et le journaliste doit être conscient de cela



**La ville de Kpalimé a abrité du 30 juin au 2 juillet dernier, les états généraux de la presse togolaise. Placés sous le thème : "Le pari de la professionnalisation", ces assises avaient rassemblé 223 journalistes et des patrons de presse (secteurs public et privé). Des experts étaient également venus du Bénin, du Burkina Faso, du Niger, du Tchad et de la France. Le Patronat de la Presse Togolaise (PPT), l'une des associations regroupant des patrons de la presse privée, avait boycotté ces assises, dénonçant des "irrégularités de fond et de forme" dans l'organisation.**

**Mme Germaine Kouméalo Anaté, ministre de la communication, de la culture, des arts et de la formation civique, dans une interview accordée à quatre organes de presse dont l'Agence Savoir News, est largement revenue sur ces assises. Lisez.**

**Journaliste : Les états généraux de la presse se sont déroulés du 30 juin au 2 juillet à Kpalimé sur le thème: "Le pari de la professionnalisation". Pourquoi la tenue de ces grandes assises ?**

**Germaine Kouméalo Anaté:** Avant de répondre à cette question, je voudrais profiter de l'occasion que vous m'offrez pour féliciter et remercier tous les participants à ces états généraux de la presse : les professionnels des médias, les experts qui sont venus nous soutenir, les partenaires en développement qui nous ont accompagnés.

Pourquoi ces états généraux ? Ce sont des assises qui ont toujours été voulus par les professionnels des médias depuis un certain nombre d'années, et il était important que le gouvernement ainsi que les partenaires en développement notamment le système des Nations-Unies puissent accompagner et matérialiser ce désir pour plusieurs raisons. Nous connaissons le rôle fondamental que jouent les médias dans le renforcement de l'Etat de droit, dans la formation et l'éducation citoyenne... tout simplement le rôle qu'ils jouent dans le développement social et économique. Une presse qui se porte bien, c'est une nation qui se porte bien.

Après la libéralisation des années 90 qui a permis de voir aujourd'hui une presse plurielle et diversifiée, on s'est rendu compte quand même, que tant qu'il y avait cette ouverture, il y a un certain nombre de mauvaises pratiques qui se sont installées, un certain nombre de dérapages. Mais, il y a également des mutations qui sont intervenues dans le secteur et qui nécessitent qu'on puisse aussi réfléchir sur l'environnement juridique pour moderniser et actualiser les textes qui régissent le secteur. Voilà un certain nombre d'enjeux et de défis qui ont motivé la tenue de ces états généraux.

**Quelle est aujourd'hui, la situation de la presse togolaise? Faites-nous plus ou moins, l'état des lieux.**

Je viens déjà de broser un peu la situation en rappelant le contexte historique qui a vu l'émergence d'une presse plurielle et diversifiée. C'est un atout et on doit s'en féliciter. Et c'est l'un des critères dans une société démocratique : avoir une presse libre, une presse indépendante, une presse pratrielle. Malheureusement, on se rend compte qu'à côté de la presse plurielle, il y a aussi un nombre pléthore d'organisations de presse. Donc on a un nombre

pléthore d'organes de presse et d'organisations de presse. Cela pouvait être un atout, mais on s'est rendu compte qu'il y a une sorte de désordre qui s'est installé. Alors, les acteurs ont pris conscience que si on veut aller vers plus de professionnalisation, si on veut que la voix des médias porte, ils ne peuvent pas aller en rangs dispersés, qu'il faut qu'ils soient plus soudés. Car en réalité, les objectifs et les intérêts sont les mêmes. Aujourd'hui, la réflexion: c'est de voir s'ils ne peuvent pas, soit fusionner, soit fédérer les organisations de presse. C'est pareil pour les organes de presse.

Au Togo, on a plus de 300 médias pour une population de 6 millions d'habitants, avec peut-être 1 ou 2 millions qui sont vraiment instruits. Je pense qu'il y a aussi une réflexion qui peut se mener au niveau de la réorganisation même du secteur.

Nous pouvons nous réjouir des atouts que nous avons. Mais en même temps, nous déplorons quelques faiblesses. Et c'est ce qui a aussi alimenté les débats au cours de ces états généraux.

**Vous avez parlé des dérapages et désordre. Est-ce que ces questions ont été abordées lors de ces états généraux ?**

L'un des éléments forts du rendez-vous de Kpalimé, c'est que tous les points ont été abordés sans tabou, sans complaisance : aussi bien les questions d'éthique et de déontologie et d'impartialité dans le traitement de l'information, que les questions liées aux conditions de vie des journalistes, d'où la nécessité d'aller vers l'adoption d'une convention collective. Nous avons aussi parlé des textes dont le code de la presse. Il y a aussi des dispositions qu'il faut actualiser, avec les nouveaux médias. Les assises ont également abordé le point relatif à la formation des journalistes.

**Avez-vous donné des instructions pour que les débats soient ouverts ?**

Avec la démarche globale dans laquelle le pays s'est engagé aujourd'hui, il était important que les acteurs des médias se sentent en confiance et qu'ils se sentent libres d'aborder sans tabou, tous les problèmes. Car, sans un diagnostic sincère et lucide, il va être très difficile d'apporter les remèdes nécessaires.

Pour moi, c'était un préalable, et je pense que tout le monde l'a entendu. Et

on se réjouit tous, parce que les débats se sont déroulés dans un climat apaisé, ce qui a permis à tous les journalistes présents, à nos partenaires qui nous accompagnés, de s'exprimer librement.

**Il y a 175 radios, 11 télévisions, etc., sans parler de la pléiade d'organisations de presse. Ne pensez-vous pas que la porte est ouverte aux dérapages et à l'amateurisme ?**

La pléthore des organes de presse peut être une porte ouverte aux dérapages. Mais je pense que la question de dérapages vient de plus loin. Elle n'est pas simplement dans la pléthore.

Le problème de dérapages vient de loin et je peux citer quelques facteurs explicatifs : l'un des premiers facteurs, c'est le contexte socio-politique. Nous avons des médias fortement politisés. Alors, quand on est très politisé, on a tendance à oublier les pratiques journalistiques et à privilégier des pratiques de militants. Il y a des journaux qui, en réalité, correspondraient davantage à des médias de partis politiques, qu'à des médias dits professionnels. Mais, l'autre élément qui est aussi important, c'est que beaucoup de journalistes ont appris le métier sur le tas. Beaucoup se sont improvisés journalistes. Ça peut arriver, mais il faut qu'il y ait en ce moment, une formation qui accompagne. Le vrai problème, c'est celui de la formation : que ce soit la formation initiale ou la formation continue. Le journaliste est quelqu'un qui doit être curieux, il doit être permanentement en quête de renforcement de ses connaissances. Donc, il doit se former en permanence.

**Le PPT n'a pas pris part aux assises de Kpalimé. Vous vous êtes personnellement investie, mais cela n'a pas abouti. Regrettez-vous l'absence de ce patronat à ces états généraux ?**

Je n'ai aucune frustration, aucun regret quand à la participation ou à la non participation du PPT. En réalité, lorsque nous sommes revenus, j'étais agréablement surprise de voir que l'adhésion n'était pas que du côté des professionnels des médias, il y a une adhésion populaire: la population togolaise nous a suivis et les gens ont adhéré, parce que ces états généraux répondent à une attente plus forte. Et tous les patrons de presse avaient leur représentant dans le comité d'organisation. Lorsque nous avons organisé la journée d'échanges (en mai), il y avait tout le monde, chaque organe de presse et chaque organisation avait fait son credo. Nous étions sur la même longueur d'onde quant à l'organisation des états généraux et tous voulaient aller à ces assises. Et c'est ce qui a fait que chacun a envoyé -surtout les organisations- un représentant. Et le PPT avait son représentant dans le comité d'organisation, nous avons travaillé tranquillement jusqu'à deux ou trois jours de l'événement. Et lorsqu'ils ont voulu suspendre leur participation, nous avons discuté. Il y avait quelques malentendus, qui ont été levés et on s'est vraiment bien entendu. Il n'y avait aucun problème et d'ailleurs je me réjouis qu'un des membres du PPT ait pu venir, présenter une communication sur la gestion des entreprises de presse. Donc, d'une manière directe ou indirecte, je pense que le PPT était à nos côtés. Je me réjouis et je les félicite aussi pour ça.

**Au cours de ces états généraux, le problème de l'information de qualité et celui de la formation des journalistes ont été fortement posés. Vous avez déjà brossé le problème. Mais quel est votre point de vue particulier sur cette question ?**

C'est un devoir pour le journaliste de donner une information de qualité aux citoyens. Et les citoyens sont en droit d'attendre cela. Or, pour donner une information de qualité, il faut une bonne formation, une formation de qualité qui donne au journaliste, les outils pour la pratique de son métier. C'est pour cela que la formation est centrale de mon point de vue. Et là, j'insiste encore : ce n'est pas simplement la formation du point de vue formel que vous allez recevoir dans des écoles de journalisme. C'est indispensable, mais il y a l'auto-formation qui doit être permanente. Et nous avons eu la chance de bénéficier de l'expérience de grands journalistes. Au-delà de la formation, il y a l'état d'esprit que le journaliste doit avoir et surtout l'humilité permanente. Nous avons insisté là-dessus et nous avons bénéficié de témoignages d'anciens journalistes. Je pense que les journalistes togolais présents à ces assises, pourront tirer bénéfice de ces expériences.

**Autres préoccupations : la question du statut particulier des journalistes des médias d'Etat, le financement des nouveaux médias et la transition de l'analogie vers le numérique.**

La transition en numérique : il y a un impératif pour tous les pays de l'UEMOA et pour beaucoup d'autres pays aussi, c'est juin 2015. C'est un processus qui a commencé au Togo. Une commission nationale de transition numérique a été mise en place et réfléchit aux différentes propositions sous l'égide de l'UEMOA pour faire en sorte que tous les médias (d'Etat et privé) puissent être aussi pris en compte. Donc, il y a un certain nombre de propositions qui sont déjà faites indépendamment des recommandations des états généraux. On avait déjà engagé des réformes et nous allons les poursuivre.

Le statut particulier des journalistes des médias d'Etat : tout cela a été débattu à Kpalimé et il y a des recommandations. Nous-mêmes, nous étions déjà engagés dans la réflexion, le ministère avait déjà commencé des réformes.

Avec l'aide du comité de suivi des recommandations des états généraux qui sera mis en place et le cadre stratégique que j'ai proposé aux journalistes, (dans mon discours de clôture), il y aura une concertation permanente, des rencontres régulières entre les journalistes de tous secteurs et de toutes catégories, et le ministère. Ce qui nous permettra, étape par étape, de voir comment nous pouvons planifier la mise en œuvre des différents points issus des recommandations.

**Quand est-ce que le comité de suivi de ces états généraux sera-t-il mis en place ?**

Soyez patients, les états généraux viennent juste de prendre fin. La composition de ce comité sera rendue publique. Le mode de désignation -un arrêté ou un décret- sera aussi rendu public. Et le rapport de ces états généraux, une fois finalisé par les différentes commissions, sera également publié.

**L'autre préoccupation des médias privés, c'est l'aide de l'Etat qu'il faudra revoir à la hausse. Penchez-vous déjà sur ce dossier ?**

La réflexion est globale. La ministre chargée de la communication est en quelque sorte l'avocate ou la porte-parole des journalistes. Donc, tout ce que je pourrai faire pour accompagner les plaidoyers qui vont dans le sens d'améliorer cette aide en vue d'une amélioration des conditions de travail des

journalistes, je le ferai.

**Le PPT avait menacé en disant : "On ira à ces états généraux et on reviendra avec les mêmes problèmes". Pouvez-vous être sûrs que le défi sera relevé ?**

Il y avait beaucoup de scepticisme quant à la tenue même de ces états généraux. L'organisation de ces assises était un pari, et nous l'avons tenu. Je pense qu'il n'y a pas à être septique et qu'il faut être responsable. Moi, je ne suis pas allée aux états généraux pour mettre les recommandations dans les tiroirs. Sinon, on aura perdu notre temps. Nous avons autre chose à faire que d'aller perdre, et de l'argent (parce que ces assises ont coûté très cher) et le temps à ces états généraux. Si les acteurs du monde médiatique veulent réellement que nous marquions un nouveau départ pour la presse togolaise, nous pouvons le faire, et je vous ai proposé un cadre de concertation. Nous devons travailler en synergie pour que les recommandations de ces états généraux se concrétisent. Certaines recommandations pourront aller vite (peut-être privilégiées ou elles demandent moins de mobilisation de moyens), d'autres à moyen et à long terme. Nous allons planifier les actions. Moi, j'aime les défis et avec vous, je compte les relever.

**Nous avons constaté que certaines recommandations formulées lors des assises n'ont pas été prises en compte dans le rapport. Seront-elles prises en compte par la suite par le ministère lors des différents travaux ?**

Il y a eu des débats libres dans les commissions et le ministère était resté en dehors de ces discussions. Et de façon collégiale, les gens ont jugé de ce qui était pertinent. Ils ont adopté ce qui leur semblait pertinent. Moi, je pense que la liste des recommandations -aussi longue soit-elle- n'est pas exhaustive. C'est pour cela qu'il faut d'autres cadres où nous pourrions continuer ce dialogue. Nous allons initier des rencontres régulières, et s'il y a des points (susceptibles d'aider la presse togolaise à mieux se développer, à être plus professionnelle) qui ne sont pas pris en compte dans le rapport, nous trouverons le moyen pour les prendre en compte.

**Alors, à quand le premier rendez-vous ?**

Vous aurez l'invitation très rapidement. Dans les prochains jours, il y aura une première rencontre pour faire le point de ce qu'on a vécu. Et c'est au cours de cette rencontre que nous allons définir ensemble la fréquence de nos rendez-vous.

**Votre mot de fin.**

Encore un grand merci à tous les acteurs des médias qui m'ont fait confiance et qui ont compris que nous avons intérêt à travailler ensemble dans un climat apaisé, dans un climat de confiance réciproque avec un sens de responsabilité poussé et un sens de patriotisme. Car, le métier que vous exercez n'est pas un métier comme n'importe quel autre métier : la responsabilité sociale est lourde et le journaliste doit être conscient de cela. Et je voudrais vous rassurer que le gouvernement -à commencer par le chef de l'Etat- à travers le ministère de la communication, mettra tout en œuvre (j'insiste sur ça) pour accompagner la presse togolaise dans ce processus de professionnalisation pour que la presse togolaise se porte mieux et pour que la nation togolaise se porte aussi mieux.

## Première promotion des Mandela Washington Fellows pour les jeunes leaders africains SIX TOGOLAIS DONT DEUX JOURNALISTES DANS LE LOT



déclaré Sylvio Combey

“C’est vrai qu’aujourd’hui, il y a beaucoup qui déplorent le retard de l’Afrique sur le plan mondial, mais nous n’avons pas à nous morfondre sur notre sort. Si nous voulons que l’Afrique soit à un certain niveau dans dix ans, vingt ans, cinquante ans..., c’est à nous de construire cette Afrique là aujourd’hui”, a-t-il ajouté.

Presque tous les Fellows sont les premiers de leur famille à se rendre aux Etats-Unis. Depuis leur arrivée aux USA, les Mandela Washington Fellows ont suivi un cursus dans vingt grandes universités américaines. Ils ont reçu des cours théoriques et une formation pratique.

Selon M. David Meron directeur des affaires publiques à l’ambassade des USA, le gouvernement américain, en lien avec les entreprises, administrations et ONGs, s’efforce de mettre en place un suivi concernant les perspectives professionnelles et des structures pérennes de soutien aux jeunes leaders à leur retour.

“Le gouvernement américain assurera aux Mandela Fellows plus de 200 stages et postes sur tout le continent. (...) Ils constitueront des binômes avec des mentors qui les guideront à mettre en pratique les acquis de leur formation. Ces jeunes bénéficieront

de fonds spécifiques pour financer leurs idées. Sur les trois ans à venir, 5 millions de dollars seront attribués (en petits prêts) aux Mandela Fellows pour leurs petits projets”, a expliqué M. Meron.

Selon lui, outre ce fonds qui sera octroyé par l’U.S. African Development Foundation, 5 millions de dollars supplémentaires seront investis sur la même durée pour encourager l’action sociale des Fellows. L’USAID également va mobiliser plus de 350 millions de dollars en faveur des Fellows. Enfin, plusieurs réunions locales et régionales et des opérations de réseautage seront organisées par les USA, afin de maintenir des liens durables avec les Fellows au cours des années à venir.

Sur les 50.000 africains, 340 togolais ont postulé pour ce programme. Les six sélectionnés ont parcouru plusieurs Etats dont Chicago, Atlanta, Washington, etc. Lola Akomatsri fait parti d’un effectif de cent Fellows retenus pour des formations pratiques de huit semaines supplémentaires dans plus de 80 ONGs, entreprises et administrations.

Rappelons que le programme YALI a été lancé en août 2013 au Togo par M. Robert Whitehead, ambassadeur des Etats Unis au Togo.

### SOMMET USA –AFRIQUE

## Des patrons de presse à Washington



Quatre (4) directeurs de publication ont fait partie de la délégation officielle togolaise lors du Sommet Etats-Unis/Afrique qui s’est déroulé du 04 au 06 août dernier à Washington DC, la capitale fédérale américaine. Il s’agit de Jean-Paul AGBOH AHOULETE du bimensuel

FOCUS INFOS, par ailleurs Président du Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP), d’Augustin AMEGA de l’hebdomadaire Canard Indépendant, de Dominique ALIZIOU de Chronique de la Semaine et de Carlos KETO-

HOU, de l’Indépendant Express, membre de l’organisation Patronat de la Presse Togolaise (PPT).

Les quatre responsables, aux côtés de leurs confrères de la presse d’Etat, ont assuré la couverture médiatique de l’évènement, alimentant en informations quasiment en temps réel les sites internet et les réseaux sociaux, la presse écrite et les médias audiovisuels ; ou encore à travers des interventions en direct ou en léger différé.

Pierre LOGOSSOU, chef d’entreprise résidant à Lomé :

**Q : Un article paru dans un journal m’accuse de faits dont je suis étranger. Cela a beaucoup porté atteinte à ma réputation et m’a causé d’énormes préjudices auprès de ma clientèle. Que puis-je faire contre cette parution ?**

**R :** Rappelons d’abord certains principes : la presse est libre au Togo. Elle a le droit de parler d’une personne même si elle désire rester discrète, d’une entreprise qu’elle ne souhaite pas, de porter un jugement sur un produit, un spectacle ou un service sans le consentement du fabricant, du producteur ou du prestataire. Il faut donc accepter et respecter ce droit. Cependant, il existe des garde-fous : le droit à l’image, le délit de diffamation qui interdit à un éditeur de publier des fausses accusations envers un individu ou une personne morale, la déontologie des journalistes qui impose l’intégrité, l’équité, la vérification des faits. Tous ces dispositifs n’empêchent évidemment pas les médias de faire des erreurs. Si vous en avez été victime, vous avez un panel d’initiatives pour les corriger.

#### 1- Le droit de réponse :

Il est destiné à permettre à une personne nommée ou désignée de faire connaître son point de vue. Son exercice est subordonné à trois conditions. D’abord la périodicité d’un organe de presse : le journal doit être publié régulièrement. Ensuite la mise en cause : une personne (morale ou physique) doit avoir été mise en cause sans qu’il y ait forcément intention de nuire. Enfin la désignation suffisante d’une personne physique ou morale : le droit de réponse de la presse écrite est ouvert à toute personne identifiable (physique ou morale). Il suffit qu’elle puisse être reconnue sans équivoque par ses noms (raison sociale, s’il s’agit d’une entreprise), titres, fonctions, professions ou situation. Il appartient à celui qui revendique l’exercice du droit d’apporter la preuve de sa désignation suffisante. Il est aussi possible d’agir en tant que représentant d’une personne morale pour défendre une entreprise si celle-ci est clairement désignée.

#### Nature de la réponse

La teneur de la réponse doit être conforme à la loi, à l’ordre public et aux bonnes mœurs. Elle ne doit pas être contraire à l’intérêt des tiers et ne pas porter atteinte à l’honneur du journaliste. Important : La jurisprudence actuelle insiste sur la nécessaire corrélation entre la mise en cause et la réponse. Autrement dit, il n’est pas possible d’utiliser la procédure du droit de réponse pour aborder d’autres sujets que celui ou ceux pour lequel vous demandez à

exercer ce droit.

#### Forme de la réponse

La réponse prend nécessairement la forme d’un texte écrit, rédigé par la personne mise en cause (ou par le représentant d’une personne morale s’il s’agit d’une entreprise). Est exclue toute autre forme d’expression et les illustrations ne sont pas admises. Il est généralement admis que la réponse « devra être faite à la même place et en mêmes caractères que l’article qui l’aura provoquée et sans aucune intercalation. Non compris l’adresse, les salutations, les réquisitions d’usage et la signature, qui ne seront jamais comptées dans la réponse, celle-ci sera limitée à la longueur de l’article qui l’aura provoquée. Toutefois, elle pourra atteindre cinquante lignes, alors même que cet article serait d’une longueur moindre, et elle ne pourra dépasser deux cents lignes, alors même que cet article serait d’une longueur supérieure. Cette longueur ne peut être dépassée, même en proposant de payer le surplus. »

#### Pouvoir d’appréciation du directeur de la publication

Le directeur de la publication d’un journal n’a aucun pouvoir d’appréciation sur l’opportunité ou même sur l’exactitude du droit de réponse demandé. Il a l’obligation légale de publier intégralement la réponse sans faire de modification. Cependant, il suffit que la réponse contienne un passage contraire à la loi, à l’intérêt légitime des tiers, à l’honneur ou à la considération du journaliste, pour que ce dernier puisse refuser l’insertion totale ou même partielle de la réponse. Il en est de même si le texte proposé est trop long ou manque de pertinence.

#### Procédure d’insertion

La demande doit émaner personnellement de celui qui a été mis en cause. Il s’agit d’un droit strictement personnel et seule la personne mise en cause peut agir. S’il s’agit d’une personne morale, le droit de réponse est nécessairement exercé par son représentant. La demande d’insertion de la réponse est adressée au directeur de la publication, mais si son nom ne figure pas sur l’exemplaire du journal, il n’est pas obligatoire d’en faire mention. Un certain formalisme est exigé. Ainsi, les demandes adressées au “directeur du journal” et non au “directeur de la publication” peuvent ne pas être

retenues. Il en est de même pour les demandes adressées, non au « directeur de la publication », mais au « journal », c’est-à-dire à un organe qui ne possède même pas la personnalité morale. Idem pour une réponse transmise au directeur délégué de la publication ou au directeur de la rédaction du journal.

En revanche aucune condition de forme en ce qui concerne la demande d’insertion. La requête doit cependant être compréhensible et, bien entendu, indiquer la teneur de celle-ci. Il suffit que la requête précise clairement qu’il s’agit d’une demande d’insertion et que le rapport avec l’article du journal, auquel on entend répondre, soit bien précisé. L’envoi peut prendre la forme d’une lettre ordinaire mais il appartient au demandeur d’apporter la preuve que le directeur de la publication l’a bien reçue. Il est conseillé d’inscrire sur la lettre recommandée les mots “réponse à insérer”. Pour une meilleure sécurité de la preuve, vous pouvez également avoir recours au ministère d’un huissier.

#### Que se passe-t-il en cas de refus de publication de la réponse ?

Le refus d’insertion est un délit de presse. Dès lors, l’absence d’insertion ou une insertion irrégulière peut être poursuivie devant les juridic-

tions pénales. La réparation peut être réclamée devant les juridictions civiles.

#### 2- La saisine de la Haute Autorité de l’Audiovisuel et de la Communication (HAAC).

Institution constitutionnelle de la République, la HAAC a entre autres pour mission de garantir et d’assurer la liberté et la protection de la presse et de tous moyens de communication de masse dans le respect de la loi. Elle veille également au respect de la déontologie en matière d’informations. A ce titre, elle peut être saisie par « une victime » d’un article paru dans la presse avec un réel pouvoir de sanctions que lui confère la loi organique qui lui est relative.

#### 3- La saisine de l’Observatoire Togolais des Médias.

C’est le Tribunal des Pairs pour les journalistes. Il rappelle à l’ordre les journalistes indisciplinés sur la base du respect de l’éthique et de la déontologie, et attribue des blâmes.

#### 4- La saisine du Tribunal.

La dernière possibilité ouverte est la saisine des tribunaux ordinaires pour atteinte à l’honneur, diffamation ou une action en responsabilité civile pour faire réparer le préjudice subi.

## Pour un fonctionnement efficient et efficace Le CONAPP a révisé ses textes fondamentaux

(Suite de la page 5)



motion des règles d’éthiques et de déontologie consubstantielles à l’exercice de la profession du journaliste. Elle promeut, en outre, la confraternité entre les promoteurs et dirigeants d’organes de presse. Rappelons que l’actuel bureau exécutif du CONAPP a été installé le 29 avril dernier dans une cérémonie officielle à l’Hôtel Ibis de Lomé. Ce bureau s’est engagé dans une démarche inclusive depuis son installation. Plusieurs actions ont déjà été menées par ce bureau dont une rencontre avec les médias de l’intérieur,

ce qui lui a permis de s’imprégner de leurs conditions de travail. La grande action menée est l’installation des points focaux des cinq régions administratives du Togo, à savoir les régions des Savanes, Centrale, de la Kara, des Plateaux et Maritime. Depuis lors, l’organisation fonctionne de façon décentralisée et prend des décisions de façon collégiale afin que les marginalisations constatées précédemment soient totalement du passé.

# Alerte Virus Ebola

## **EBOLA : EVITONS TOUS LA PROPAGATION DU VIRUS!**

Le virus Ebola, maladie virale hautement contagieuse et très mortelle, sévit depuis quelques mois dans la sous-région ouest africaine. L'Organisation Mondiale de la Santé, OMS, vient de décréter l'épidémie comme une « **urgence de santé publique de portée mondiale** ».

Cela indique donc qu'une mobilisation générale doit être engagée par tous pour éviter la propagation du virus.

Signalons au Centre de Santé le plus proche, aux numéros d'urgences habituels et au **numéro vert 111**, tout cas suspect présentant l'un des signes cliniques accompagnant une forte fièvre suivants :

- diarrhée sanglante
- selles noires
- saignement du nez, de la peau, des gencives ou à tout autre endroit du corps
- sang dans les urines
- crachats contenant des traces de sang
- sang dans les vomissements.

Evitons la contagion de la maladie en observant le respect scrupuleux des règles élémentaires de prévention suivantes :

- éviter tout contact direct avec les personnes malades ou mortes de la maladie
- éviter de manipuler du sang, des sécrétions, des organes ou des liquides biologiques d'animaux ou de personnes infectés,
- ne pas manipuler les gibiers tels que les agoutis, les rats, les souris, les porcs épics, les lièvres, les antilopes, les chauves-souris, les chimpanzés, les gorilles (vivants ou morts).

### **Evitons tous la propagation du virus d'Ebola !**

CECI EST UN MESSAGE DU CONSEIL NATIONAL DES PATRONS DE PRESSE.